



## CERTIFICAT MÉDICAL

**Le certificat médical signé par le médecin doit-il impérativement être le formulaire mis à disposition par la FFTir ?**

*Non, le document mis à disposition par la FFTir est **un modèle sans obligation d'emploi**. Tout document émis par un médecin est parfaitement valable.*

**Est-ce qu'un certificat médical peut chevaucher deux saisons sportives ?**

Oui, à la date de délivrance, le certificat médical est valable un an.

*Exemple : si je dépose un CM sur EDEN datant du 29/06/2022, il sera valable jusqu'au 28/06/2023. Il faudra alors le changer pour le prochain renouvellement.*

**Comment savoir si notre certificat médical est toujours valide ?**

*La durée de validité du certificat médical est d'un an à compter de sa date de délivrance. **Une alerte par mail sera envoyée au licencié 1 mois avant l'échéance de péremption du certificat médical.***

**Que se passe-t-il si mon certificat médical n'est pas à jour dans EDEN ?**

Le QRCode de sécurité présent sur la licence FFTir indiquera que le certificat médical est invalide et que le SIA pourra intervenir directement sur le dossier du licencié.

Fédération Française de Tir  
LICENCE FÉDÉRALE  
Saison 2021 - 2022  
Valable du 01 septembre 2021 au 30 septembre 2022

Nom : MARTIN  
Prénom : Patrice  
N° Licence : 82503428  
Né(e) le : 04.02.1961

N° Club : 0000000  
Cat. Age : Senior 3

F.F.Tir - 38, rue Brunel 75017 PARIS - [www.fftir.org](http://www.fftir.org) -  
Tél : 01 58 05 45 45

*Rappel : Un mail d'alerte est envoyé au licencié, et l'association peut suivre la traçabilité de la situation dans EDEN.*